



PREMIER DISTRIBUTEUR D'AUVERGNE

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Beziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 30/10/2024

L.C.R.

Echéance le : 30/11/2024

Magasinier :

CS/SB

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVB

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page 1/1

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande
4837079	0165285			Zone Expedition : 03				5576555
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5576555 DU 30/10/2024 **								
TOYOTA HILUX III Pick-up 2.5 D 4x4 - CH497VB								
COMMENTAIRE R.A. : TOYOTA HILUX III Pick-up 2.5 D 4x4 - CH497VB								
NUMERO DE COMMANDE :								
E:FILTRE HUILE AM	1609563480	C10B06	1,00	4	14,85	44,00	8,32	8,32
E:ELEMENT FILTRE AIR AM	1667445080	C20M03	1,00	4	47,45	44,00	26,57	26,57
E:FILTRE GAZOLE AM	1643626880	C40E03	1,00	4	29,50	44,00	16,52	16,52
E:FILTRE HAB PARTICULE AM	1610583280	C00C02	1,00	4	17,45	44,00	9,77	9,77
----- SOUS-TOTAL PIECES ----- 61,18								
CHER CLIENT								
NOUS AVONS CREE UN SITE - A3PRO.mon-service-client - POUR VOUS.								
VOUS Y RETROUVerez VOS FACTURES - NOS ACTIONS COMMERCIALES - NOS								
CATALOGUES AINSI QU'UN LIVRET DE BONNES PRATIQUES.								
SIL N'EST PAS ENCORE ACTIVE - CONTACTEZ VOTRE VENDEUR ITINERANT								
Total hors taxe			Montants T.V.A.			Total T.T.C		
PI : 61,18			acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration			73,40		
MO : 0,00 61,18			61,18					
DIV : 0,00			12,22					

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document 4837079 N° Client 0165285 N° Commande 5576555

Echéance le : 30/11/2024

30/10/2024

73,40



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.